

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 22</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 28 Exprimées par pouvoirs : 8 Total (mini 19) : 36</p> <p>Quorum atteint</p>

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**16 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Santé et Sécurité au travail – Désignation d'une élue référente

Rapport :

La Présidente rappelle l'obligation pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de faire vivre le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Celui-ci permet d'évaluer les risques auxquels sont exposés les agents dans le cadre de leur fonction. Pour la collectivité, c'est un outil d'aide à la décision permettant de planifier, en fonction des besoins, un programme d'actions.

Le Parc est accompagné dans cette mission par le Centre de Gestion de la Fonction publique de la Drôme via une Convention de conseil « hygiène, sécurité et conditions de travail du personnel ».

La Présidente propose de désigner un-e élu-e référent-e « Santé et Sécurité au Travail » qui sera chargé-e :

- d'assurer le suivi et la mise à jour du Document Unique et du plan d'actions associé
- de faire le lien avec la Cellule « Sécurité et conditions de travail » du CDG26
- de travailler en collaboration avec l'assistante de prévention

Délibération

- ◆ Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de désigner Nicole PELOUX comme élue référente « Santé et Sécurité au Travail »
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Nicole PELOUX

